

Journal Officiels

Mars 2004

SIPM-CNT

Syndicat interprofessionnel presse & médias

Confédération nationale du travail

Section Journaux officiels

33, rue des Vignoles, Paris 20 - Tél : 01 43 72 95 34

<http://sipm-cnt.org> - jo@sipm-cnt.org

LE SGG CONTRE LA SACI

Les rencontres des 2 et 5 mars avec le secrétariat général du gouvernement (SGG) et le préfet posent clairement les enjeux au niveau de la SACI. **Diminution de la charge de travail et liquidation d'un maximum de personnel à court terme.**

En ligne de mire : la convention qui lie la Saci à l'Etat (même si elle n'est plus attaquée de front), l'accord effectifs de 1994 et l'accord CAATS (sur les remplacements).

Dans l'immédiat :

1) L'interdiction par le SGG du remplacement des CAATS, pourtant prévu par les accords. La direction de la SACI est hélas bien impuissante.

2) Annonce de l'évacuation « en douceur » des plus de 50 ans – préretraite... – et des 30-40

ans – formations professionnelles et reconversions, primes de départ à la clé.

Les rouleurs seront dans un premier temps la « variable d'ajustement », selon l'équilibre entre charge de travail restant et baisses d'effectifs. Il est probable qu'il n'en reste rapidement plus guère.

Sur les 422 sociétaires (plus 80 suiveurs et une certaine de rouleurs), ce sont déjà 60 % des effectifs qui sont visés (30 % de plus de 54 ans et 30 % de 30 à 40 ans) à court terme.

Au premier niveau, un discours anesthésiant tenu le 8 mars : rien ne changera jusqu'en 2006. En attendant, développement de formations professionnelles avec en perspective avouée le reclassement dans d'autres secteurs de l'Etat.

En substance : « **La SACI c'est la SACI, la DJO c'est la DJO. La SACI est dans**



la merde, mais si la DJO se tient tranquille tout ira bien jusqu'à 2006. »

Parallèlement, création d'une commission (reprise d'une idée originale lumineuse de la SACI) pour chercher du travail ailleurs et réaliser un planning édition par édition afin d'anticiper les baisses de production.

Dormez, bonnes gens, le préfet veille et vous protégera du méchant SGG.

Mais point n'est besoin de beaucoup réfléchir pour comprendre que :

● si on nous dit que c'est tout bon jusqu'à 2006, c'est que ce ne sera plus le cas après ;

● la liquidation de la SACI signifie inéluctablement celle de l'essentiel de la DJO par toutes les activités qui y sont indissociablement liées.

LE SGG CONTRE LA DJO

HISTORIQUE

La SACI a été créée en 1881 pour garantir la publication des JO, suite aux déboires rencontrés avec une société privée. Société ouvrière, elle renonce au droit de grève en échange d'avantages importants (salaires, retraites, etc.)

L'Etat assure depuis 1929 l'administration, l'expédition et la distribution (DJO). Coopérative ouvrière, la SACI dépend ainsi, dans les faits, de la vraie direction, le préfet (directeur supérieur du travail de la SACI) et le Secrétariat général du gouvernement (SGG, chef du préfet). Elle ne possède pas son outil de production (locaux, machines), sa charge de travail dépend d'une convention qui peut être dénoncée chaque année, l'Etat contrôle la caisse des pensions, les effectifs...

La situation change avec les années 90 et deux nouveaux paramètres :

● **l'informatisation**, qui dans toute la presse a servi de base à la liquidation des catégories ouvrières et de leurs acquis. Et notre aveuglement a largement servi le patronat ;

● **le dogme libéral qui s'érige en règle absolu** : les ayatollahs de la « pensée » libérale imposent partout la privatisation des services publics comme la liquidation des acquis des travailleurs. Aux Journaux officiels comme ailleurs.

Le gouvernement, dans ce qu'il croit savoir de l'état actuel du rapport de forces entre classes sociales, n'estime plus justifié le coût de la paix social aux JO.

SACI ET DJO SONT DANS UN BATEAU . . .

DJO et SACIJO sont en fait bien toutes deux dans le collimateur.

D'abord, par la remise en cause de la caisse des pensions, qui les lie. Entre menaces à peine voilées : « Si vous êtes pas sages, gare à votre caisse ! » et discours martial : « Tout le monde au régime général ! »

Et puis tout le reste. Le blocage de la modernisation dans certains ateliers, le refus de changer la rotative, la diminution programmée de la charge de travail (ou plutôt son externalisation masquée) et les nouvelles tâches confiées au privé : la publication en ligne, le 3939 (renseignements administratifs par téléphone, service payant qui sera généralisé à l'automne 2004 et confié à Phone marketing, boîte privée), etc.

Le SGG fait le méchant et annonce des mesures radicales : le préfet

relativise, rassure, voire remet en cause ce que dit son patron. **Le CR de la réunion du 5 mars** (disponible sur l'intranet DIRJO) **montre un double discours flagrant** : tout en annonçant qu'il est complètement en phase avec le SGG (normal, c'est le vrai patron), le préfet prétend aussi l'être avec les ouvriers, et que le personnel n'a rien compris et s'inquiète pour rien. **Mais si l'objectif était l'avenir de la SACI, la priorité ne serait pas à la baisse des effectifs !** Côté SACI et côté DIRJO, l'écho des réunions est radicalement différent. A la DIRJO, on verse déjà une larme sur la défunte SACI, à la SACI on dit que c'est pas si grave, qu'on en a connu d'autres. **L'absence de dialogue empêche tout échange d'info, nous empêche de construire une riposte commune et cohérente.**

Car inutile de se voiler la face : **il s'agit de réduire les JO à la maîtrise d'ouvrage et de confier l'exécution à des sociétés privées.** Saisie à la source des asso (projet Waldeck) ou du BOAMP (cumulée à la baisse de volume liée au changement du seuil des marchés publics), retombées des projets Solon (système électronique de préparation des textes législatifs) et Adele (administration électronique), bon à tirer délivré directement par le Sénat et l'AN (20 rédacteurs et 12 réviseurs, publication des débats par Internet depuis le 20 janvier en concurrence avec la DJO), c'est la plus grosse partie de la charge de travail dans tous les ateliers de production qui disparaît. **Les activités de la SACI et de la DIRJO étant complètement imbriquées, si l'une est attaquée, l'autre ne peut être éparannée.**

SERVICE PUBLIC

Nous n'entrerons pas dans le faux débat sur JO Internet moins démocratique ou moins sûr. L'ordonnance n'a d'ailleurs d'autres prétentions qu'authentifier la publication électronique. Refuser la modernisation n'a jamais servi les intérêts de la classe ouvrière, et ces combats d'arrière-garde ont toujours été perdus.

En revanche, on ne peut ignorer la **mission de service public des JO, incompatible avec des intérêts privés**. Certes, la démocratie représentative n'est pas la panacée et le cadre actuel du droit peut être l'objet de maintes critiques. Cependant, dans ce cadre, **la maîtrise du droit est un instrument de pouvoir capital**. Et il va à l'encontre des **intérêts des travailleurs que sa mise à disposition** (codes, conventions collectives, vulgarisation...) **soit confiée à des intérêts privés donc patronaux**. N'oublions pas que Ort (qui gère Légifrance), filiale de Reuters

depuis 2000, a comme fait d'armes d'avoir fait interdire la publication gratuite du Journal officiel par un autre site (alors qu'elle-même, bénéficiant d'une concession, y donnait un accès payant).

<http://sipm-cnt.org> Sur le site Internet du syndicat :

- Convention collective des ouvriers du livre
- CR décrypté de la réunion du 5 mars SACI-préfet
- Textes et infos...

CE QU'ON VEUT

Au niveau de la boîte

JO : LE service public de diffusion des textes :

- **internaliser le travail** qui en relève : traitement des textes jusqu'à la publication, qu'elle soit sur papier ou sur Internet (en intégrant la possibilité de saisie – et uniquement la saisie – à la source) ;
- éventuellement mise en place de « **sections** » spécialisées coordonnées avec l'AN, le Sénat, etc. ;
- **internaliser la publication Internet et le 3939** ;
- **formations pour les nouvelles tâches** et assurer la transition sans aucune suppression de poste ;
- **développer la vulgarisation et la diffusion du droit en direction des classes populaires** et des jeunes (mission de service public).

Il sera nécessaire de redéfinir les métiers (pas en les transformant en simples tâches), les relations entre SACI et DJO, les reconversions professionnelles dans la boîte, etc., qui doivent faire l'objet de débats et propositions en assemblées générales des salariés.

Au niveau syndical :

- **des AG régulières** (au moins une fois par mois) et

ASSEMBLEES GENERALES INTERPROFESSIONNELLES

SECTION SYNDICALE SIPM-CNT – JO

Nous défendons un syndicalisme d'industrie. La CGT s'est créée en 1902 par la fusion des syndicats et des bourses du travail. Nous nous revendiquons d'elle et du syndicalisme révolutionnaire dont elle a jeté les bases. C'est pourquoi nous travaillons à construire dans la presse un syndicalisme d'industrie aujourd'hui inexistant. Les réalités du métier doivent s'articuler de manière cohérente et démocratique afin que tous décident ensemble de l'avenir de leur industrie.

Autant le corporatisme étroit que le syndicat d'entreprise vont à l'encontre de notre objectif. Le corporatisme privilégie des intérêts catégoriels sur ceux de la

classe ouvrière, il favorise les manœuvres de division du patronat, nous le voyons trop bien actuellement ! Le syndicat d'entreprise isole les travailleurs de leur industrie, les coupe de toute perspective révolutionnaire, fragilise leur action, et souvent débouche sur un syndicalisme jaune au service du patronat.

Notre syndicalisme, c'est : l'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs. Cela signifie : dans l'organisation, décisions par la base en assemblées générales, pas de bureaucrates, des mandats impératifs (décidés en AG) et révocables. A l'extérieur, indépendance totale vis-à-vis de toutes les organisa-

tions politiques, de quelque obédience qu'elles soient : les travailleurs n'ont pas besoin de « guides », d'avant-gardes autoproclamées. C'est sur le terrain de la lutte des classes, qui englobe les autres, que nous agissons.

Pour finir : notre syndicalisme ne cherche pas à se développer à toutes forces quitte à faire le jeu du patronat. En ce qui nous concerne, nous savons quelle est notre classe, et quels sont ses intérêts. **Nous savons quel est notre ennemi, c'est le patronat, sous toutes ses formes. Quelles que soient les divergences, ce ne sera jamais une autre organisation ouvrière.**

décisionnelles réunissant tous les salariés de toutes les catégories SACI-DJO, convoquées au moins une semaine à l'avance, avec un ordre du jour prévisionnel. Des AG extraordinaires si nécessaire ;

- **des comptes rendus immédiats** de toutes les réunions, faits par les syndicats, écrits, largement diffusés par les DS et sur les panneaux d'affichage.

ET LA LUTTE . . .

Il ne faut pas rêver. On peut « exiger » tant qu'on veut, si on ne se donne pas les moyens de l'obtenir, ce n'est que du vent. Notre outil de travail est directement menacé : nous ne devons ignorer aucune modalité de lutte. **Faut-il rappeler que ces acquis dont nous sommes si fiers ont été obtenus par des luttes dures, souvent « illégales » ?** Que face à nos scrupules, le patronat ne rechigne pas à l'illégalité (non-remplacement des CAATS...)

Un baroud d'honneur ne suffira pas, et il est regrettable que le rdv prévu le 8 et l'AG envisagée entre SACI et DJO aient été annulés. Au contraire, **mettons en place des contacts suivis entre catégories et entre SACI et DJO, par des AG communes**, avec des ordres du jour établis à l'avance et une large circulation par écrit de l'information : comment est-il possible que les infos soient différentes à la SACI et à la DJO ?? ?

CONTACTER LE SYNDICAT

(Par mél à jo@sipm-cnt.org, par courrier à SIPM-CNT, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris)

O prendre contact

O abonnement à Ca presse, par mél ou courrier

O abonnement à la newsletter mensuelle

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : e-mail : Profession/Lieu de travail :